

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
06 MARS 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	8
Votants	13

OBJET : 2023_004 DELIB

7. CENTRE SOCIAL. CHANTIER
JEUNES VOLONTAIRES POUR
L'ÉTÉ 2023.
RENOUVELLEMENT.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCINE BARTIER

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20230314-2703202307_AB-DE



L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatorze mars à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Christiane CAPPELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose le partenariat avec la Mission Locale et mis en place par délibération du conseil d'administration du 26 février 2019, le chantier jeunes volontaires pour objectif de permettre à des jeunes en retrait, en rupture scolaire, ou en voie de désocialisation, de retrouver un rythme, en s'investissant dans un projet commun, et en étant aidés à retrouver un objectif.

Le chantier est organisé avec du travail le matin et des actions autour de l'insertion l'après-midi.

En contrepartie, le CCAS les gratifiera sous forme de bons d'achat d'une valeur de 200€ pour une aide au permis de conduire ou BAFA.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise la reconduction de l'aide aux participants du chantier jeunes volontaires pour l'été 2023 d'un montant de 200€
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- Impute les dépenses au budget correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK

La Secrétaire de séance

Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.